

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
28 juin 2022

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2022 – 18H

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Gérard GREFFE, Philippe JACQUELIN, Michel QUINET, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Gilles CARRE, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Hubert POULLOT, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Pascal BORTOT, Michel CADOUX, Alain CARTRON, Christophe LUCAND.

POUVOIRS :

- Pascal BORTOT a donné pouvoir à Hubert POULLOT
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Gilles CARRE
- Céline DANCER a donné pouvoir à Denis THOMAS
- Christophe LUCAND a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

Avec 21 élus présents, le quorum de 19 élus est atteint, le comité peut valablement délibérer.

Pierre BOLZE, Président du syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance et renouvelle son plaisir d'avoir travaillé avec les élus sur ce projet de révision du SCoT et d'être parvenu à un document qui répond aux objectifs définis en début de révision.

L'ordre du jour consiste au vote de la délibération C22/10 relative à l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt du projet de SCoT révisé.

Pierre BOLZE commence la présentation et rappelle les raisons pour lesquelles le SCoT approuvé le 12 février 2014 a été mis en révision ainsi que les objectifs qui avaient été déterminés à l'occasion du lancement de la procédure.

Il rappelle que le SRADDET est en cours de modification suite à la loi Climat et Résilience. Il précise que la Région a fait le choix, malgré les demandes de la Conférence des SCoT de se référer aux analyses de chaque SCoT, de se baser sur les données de l'observatoire national (CEREMA) qui utilise les données des fichiers fonciers, qui sont moins précises que les analyses de photo-comparaison des photos aériennes utilisées pour la révision du SCoT.

Il donne ensuite la parole à Xavier BONIN, du bureau d'études URBICAND, qui détaille le déroulement de la procédure de révision du SCoT depuis le lancement des études en février 2019, rappelle les réunions organisées avec les EPCI et les PPA à chaque phase importante de la révision (diagnostic, PADD, DOO) et l'information des maires et du public, par la diffusion de trois livrets informatifs et les publications sur les sites internet des EPCI.

Il présente la composition du dossier de SCoT. Pierre BOLZE précise que le syndicat a demandé aux maires de bien regarder les cartes afin de s'assurer que les principes édictés étaient en accord avec la réalité. Les retours qui ont été effectués ont bien été pris en compte.

Xavier BONIN continue la présentation et donne les axes forts et les objectifs du projet : évolution démographique et résidentielle, développement économique au sens large (développement économique mais également agricole, touristique, carrières), biodiversité et paysages, ressource en eau et développement des énergies renouvelables.

Denis THOMAS demande que l'on précise la formule « maintenir les activités existantes dans les villages » à la page 11 du diaporama. Il faut aussi permettre le « développement » des activités dans les villages. Pierre BOLZE précise que le support présenté en séance est un résumé et que le SCoT prévoit la possibilité de développer de l'activité dans les villages (20ha dédiés aux villages). Cette possibilité figure dans l'intitulé précédent « poursuivre le développement des activités économiques ».

Concernant la ressource en eau, Pierre BOLZE précise que l'État souhaitait territorialiser le développement des communes en fonction de la ressource en eau. Il apparaît délicat de limiter le développement sur 18 ans de certaines communes, alors que dans un même temps, des solutions sont développées. Le choix a donc été de demander aux communes de garantir l'adéquation des ressources avec leurs besoins lors de l'élaboration ou l'évolution de leur document.

Xavier BONIN présente ensuite le bilan de la consommation foncière.

Pierre BOLZE souligne, de nouveau, la différence entre les chiffres de consommation établi par le syndicat à l'aide d'une analyse de photo-comparaison et ceux de l'observatoire national que la Région va utiliser pour la SRADDET. Il indique que le Conseil Régional, à travers le futur SRADDET, va territorialiser le principe de réduction de -50%. Au vu des premières hypothèses qui ont présentées et des critères de territorialisation, notre territoire pourrait se voir affecter un objectif de réduction de -45% à -50%.

Michel QUINET souligne que le système mis en place est favorable aux territoires qui ont été les moins vertueux ces dernières années.

Il exprime également son point de vue sur le fait que d'artificialiser un hectare d'agriculture conventionnel, en le remplaçant par un hectare urbanisé/construit d'habitat peut amener plus de biodiversité qu'il n'y en avait, grâce aux jardins.

Pierre BOLZE précise qu'il s'agit plus d'une question d'équilibre et qu'il faut limiter la consommation, mais ne pas bloquer tout développement.

Pascal GRAPPIN rappelle que les élus ont été sollicités par le Sénat et qu'il serait nécessaire, pour se faire entendre, de se mobiliser auprès de nos élus nationaux afin d'arriver à faire corriger certains principes de la loi. Pierre BOLZE précise qu'il a également porté le message auprès de la fédération nationale des SCoT.

Carole BERNHARD demande pourquoi il y a un écart entre l'analyse de la consommation foncière qui s'arrête en 2017 et aujourd'hui. Xavier BONIN précise que celle-ci a été menée lors du diagnostic avec les photos aériennes existantes afin que les élus puissent construire leur projet sur cette base. La moyenne de la consommation observée de 2012 à 2017 a été prolongée jusqu'en 2022 pour faire les projections, les 5 années sont bien comptées.

Xavier BONIN présente ensuite le bilan de la concertation et les mesures qui ont été mises en place.

Pierre BOLZE explique la procédure de mise en compatibilité des PLU par rapport au SCoT et indique que la loi permet désormais de l'effectuer avec une procédure de modification simplifiée, ce qui peut alléger le coût d'évolution du document. Il précise qu'il souhaite manier les avis du SCoT avec bienveillance concernant les compatibilités pour éviter des reprises qui ne seraient pas justifiées.

Xavier BONIN détaille la suite de la procédure.

Pierre BOLZE demande s'il y a des interventions.

Michel QUINET revient sur sa demande de souplesse vis-à-vis de l'application des densités. Mandaté par son conseil municipal, il ne souhaite pas être soumis à un objectif de densité qui fasse perdre son identité et sa biodiversité à son village, et provoque un affaiblissement sur le plan urbanistique. Il aimerait que la densité ne prenne pas en compte des aménagements qui n'artificialisent pas les sols, afin que cela encourage à la production d'espaces verts dans les opérations et que cela nourrisse la biodiversité.

Pierre BOLZE précise que le document intègre déjà que les espaces verts collectifs sont exclus du calcul de la densité afin, justement, de ne pas pénaliser la réalisation de ce type d'espace. Il propose d'aller plus loin pour répondre à la demande de Michel QUINET en excluant du calcul de la densité : « les espaces publics non artificialisés ». Cela devrait donner encore plus de souplesse dans l'application et c'est cohérent avec la demande de réduire l'artificialisation des espaces.

Michel QUINET souhaiterait exclure toutes les surfaces qui contribuent à la biodiversité.

Pierre BOLZE indique que c'est un peu plus compliqué de raisonner ainsi, et propose donc d'en rester à la modification proposée, d'autant que dans tous les cas, ces espaces (espaces verts collectifs, espaces non artificialisés) sont quand même comptabilisés dans la consommation foncière par l'État.

Michel QUINET est d'accord pour valider cette proposition.

Pierre BOLZE fait procéder au vote de la délibération qui arrête le bilan de la concertation et le projet de SCoT révisé.

À l'unanimité, la délibération est adoptée.

Michel QUINET précise que son approbation est sous réserve de l'inscription de la formule sur la densité précisée ci-avant.

Pierre BOLZE remercie les participants et clôt la séance.

La secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

